

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

Fédération Régionale de l'Est et du Sud-Est

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Congrès de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est s'est tenu à Marseille le dimanche 14 octobre dernier, avec visites et fêtes le lendemain.

La séance d'ouverture, à laquelle assistent environ trois cents congressistes, est présidée par M. BERLIE, président de la Fédération, entouré de MM. SOULÉ, président de la Fédération nationale; JEAN-LAMBERT, président du Syndicat général des Bouches-du-Rhône; PÉTAUIT, premier vice-président de la Fédération; ROCHE, également vice-président; LAFOSSE, secrétaire général; VERRIER, secrétaire; MM. les Présidents des Chambres adhérentes.

Le premier rapport ayant pour objet les *Caisse patronales*, est présenté par M. VICTOR, de Lyon, juge au Tribunal de Commerce. Le but du rapporteur, tout en exposant quelles raisons militent en faveur d'institutions de cette sorte, est principalement de demander la mise à l'étude, par toutes les Chambres, de cette question capitale; il ajoute, avec beaucoup de raison, que les difficultés approfondies permettront, et encore, d'approcher du résultat cherché.

La grève est le moyen de défense actuellement mis en œuvre par la classe ouvrière, qui manie cette arme particulièrement malheureuse, aux conséquences désastreuses, avec une désinvolture regrettable. Le jour où les organisations ouvrières cesseront de servir les intérêts autres que les leurs véritables, où elles seront véritablement professionnelles, il n'est pas douteux que les conflits trouveront des solutions rapides parce que les ouvriers, éclairés par leurs véritables intérêts, apporteront un examen raisonné aux différends créés.

La grève est aujourd'hui à l'état latent; c'est l'arme des professionnels du désordre et, parmi toutes les industries, le Bâtiment, plus particulièrement, est atteint par cet état de choses, les intérêts professionnels y sont, en effet, distincts. Donc, plus qu'ailleurs, la recherche du remède à apporter s'impose chez nous; il faut opposer à la coalition ouvrière actuelle la coalition patronale, patrons et ouvriers ayant à cette organisation des droits égaux au point de vue juridique.

Le rapporteur passe successivement en revue les moyens à employer; il commence par le *lock-out*, qui signifie « fermé dehors »; il est d'avis qu'il pourrait être, en certains cas isolés, très efficace, mais il fait ressortir combien est grave son emploi qui ne doit, en tout cas, être proposé et mis en pratique qu'après l'épuisement de tous les moyens de conciliation.

L'orateur examine ensuite les moyens employés par les ouvriers pour subvenir en cas de grèves: caisses mutuelles, demandes de secours au public, aux pouvoirs, etc.; il les met en parallèle avec ceux de résistance du patron dont les frais généraux ne permettent souvent pas de supporter un chômage prolongé. Cependant ce qui se fait pour les ouvriers devrait se faire pour les patrons, et M. Victor donne quelques détails sur des études faites pour créer une caisse sur le modèle de la Caisse d'assurances contre les accidents; l'impossibilité d'une pareille création a été démontrée. C'est aux caisses patronales mutuelles qu'il faudra songer et M. Victor

a le soin d'indiquer qu'il s'agit là d'un moyen nouveau, il demande qu'on en approfondisse l'examen.

Cette caisse pourrait, tout au moins, indemniser d'une partie des frais généraux, faire quelques avances pour permettre une résistance utile, apporter ainsi aide immédiatement, et la grève pouvant être soutenue par le patron comme par l'ouvrier, on aura détruit une des causes qui rend la lutte inégale.

L'orateur dit, en passant, quelques mots du projet de loi sur l'*arbitrage obligatoire*, non applicable d'ailleurs à l'Entreprise où les chantiers de cinquante ouvriers sont rares, et il termine en présentant un vœu demandant que les entrepreneurs, convaincus de la nécessité de la création des caisses patronales, étudient dans le sein de chacune de leurs Chambres cette importante question, avec la ferme intention d'aboutir; que les différentes études concentrées soient l'objet d'un examen minutieux de la part du Comité directeur de la Fédération. En ce faisant, M. Victor déclare avec raison qu'il sera fait œuvre utile et qu'on aura travaillé à la grandeur et à la prospérité générale.

*

**

M. SAPANET, rapporteur général, soumet au Congrès les projets de résolution suivants, présentés aux Congrès antérieurs par la Chambre syndicale de Moulins:

A. *Que dans les travaux de l'Etat, des Départements et des Communes, les heures de régie imposées comme salaire aux ouvriers ne supportent pas de rabais et qu'elles soient augmentées de 20 % pour frais généraux, ainsi que cela se pratique dans les travaux du génie.*

Adopté.

B. *Que tous les patentés puissent prendre part aux élections des Chambres de commerce.*

Ce vœu, combattu par le rapporteur, n'est pas pris en considération.

C. *Que les votes pour les élections aux Tribunaux de commerce puissent se faire dans chaque commune.*

M. Sapanet combat également ce changement à la législation actuelle; il estime que l'indifférence des entrepreneurs est, avant tout, coupable; il fait, à ce propos, ressortir l'importance prise par les Tribunaux et Chambres de commerce, et combien les industriels ont tort de se désintéresser.

D. *Que, dans les cahiers des charges, les planchers ou parquets soient désignés à leur épaisseur réelle après mise en œuvre et non à des épaisseurs n'existant pas dans le commerce.*

Ce vœu est renvoyé à la Fédération pour études, après une observation de M. Lioret.

E. *Que chaque Chambre syndicale affiliée à la Fédération de l'Est et du Sud-Est établisse une liste d'experts auxquels les membres du Syndicat pourraient avoir recours le cas échéant.*

Adopté.

F. *Que l'article 2103 du Code civil soit ainsi modifié: « Sont privilégiés: les architectes, entrepreneurs, maçons et autres, employés pour édifier, reconstruire ou réparer les bâtiments, canaux ou autres ouvrages quelconques, pourvu néanmoins qu'ils aient pris une inscription provisoire sur les immeubles dans lesquels doivent être effectués les ouvrages. »*

Le rapporteur général de la Fédération fait une étude très sérieuse de la question et son argumentation semble indiquer qu'il va s'opposer à l'adoption du vœu. Il donnerait ainsi à la question la solution indiquée par les Chambres parisiennes

et le Congrès international de Liège. M. Sapanet juge sans doute que la question n'est pas assez mûre ou qu'il convient de ne pas désappointer trop violemment les ardents partisans de la révision de l'article 2103 du Code civil, il termine en disant qu'il n'y a aucun inconvénient à renouveler le vœu qui, conséquemment, est adopté. (A suivre.)

La place ne nous permet pas de donner aujourd'hui le compte rendu complet de la séance du Congrès; nous le poursuivrons dans notre prochain numéro, en reproduisant le rapport de M. Benassy, de Lyon, sur l'importante question du délai-congé, qui a remporté auprès du Congrès le plus vif succès.

Après l'achèvement de la partie laborieuse du programme, un banquet réunissait trois cents convives au Roucas-Blanc, sur les bords de la mer. De nombreux discours ont été prononcés. Nous avons le plaisir de reproduire celui de M. Berlié, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon, président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, qui résume éloquemment l'œuvre jusqu'ici accomplie et trace de main de maître le devoir de chacun dans l'accomplissement de l'œuvre nécessaire de défense des intérêts généraux des corporations du bâtiment et des travaux publics.

Messieurs,

Quand on voit dans un pays une industrie entière debout pour la défense de ses droits et de ses intérêts; quand on voit ses membres soucieux de leurs devoirs, se réunir de tous les points du territoire pour discuter avec compétence les questions professionnelles qui les concernent, quand on assiste aux manifestations de solidarité de toutes ces forces vitales du pays, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration.

C'est ce sentiment que m'inspire notre Congrès.

Oui, nous pouvons dire que la France entière est représentée dans l'Assemblée générale de notre Fédération, et ce n'est pas sans une bien légitime fierté que nous saluons M. Soulé, l'éminent Président de la Fédération nationale, notre chef, et le distingué Président de la Fédération régionale du Sud-Ouest, M. Berjault.

Nous regrettons l'absence de M. Baudoin et de M. Perdriel, présidents du Nord-Est et du Nord-Ouest, qui, à la dernière minute, pris par leurs nombreuses occupations, m'ont exprimé, par lettre, tous les regrets qu'ils éprouvaient de ne pouvoir être des nôtres.

Que notre Président général et nos Présidents de Fédérations, délégués et invités, reçoivent les remerciements de la Fédération de l'Est et du Sud-Est pour l'intérêt qu'il ont bien voulu lui témoigner. Ces remerciements vont également à nos présidents d'honneur: M. Boullay, qui eut le premier l'idée de former une Fédération de l'Est et du Sud-Est, et M. Bornarel, son sympathique et dévoué successeur.

Nous éprouvons aussi un profond sentiment de gratitude pour les autorités qui ont bien voulu honorer notre banquet de leur présence et attester ainsi l'intérêt qu'elles portent à notre œuvre. Nos Chambres syndicales ont toujours compris qu'elles avaient le devoir de ne traiter que des questions économiques, de rechercher et d'employer tous les moyens propres à assurer le maintien de la paix industrielle, en améliorant dans la mesure du possible le sort de nos collaborateurs et en leur rendant le séjour de l'usine ou de l'atelier plus confortable et plus hygiénique.

C'est dans cet esprit, dégagé de toutes préoccupations politiques ou religieuses, que nous avons invité à notre fête du travail:

Monsieur le Maire, le distingué et vaillant défenseur des intérêts de la ville de Marseille, qui, empêché, a bien voulu se faire représenter par M. Vidal, un de ses adjoints;

M. Stopfer, délégué par M. le Président de la Chambre de commerce, qui prend une part si active aux travaux de cette Chambre laborieuse dont la réputation de sagesse et de savoir est si méritée;

M. Guillard, le distingué Président de la Société pour la défense du commerce.

Permettez-moi de citer encore:

M. Mouriès, vice-Président de la Société départementale d'Architecture;

M. Tourre, Président si autorisé de la Chambre syndicale des Arts et Industries de bâtiments;

M. Chachuat, notaire-conseil de notre Fédération, qui a bien voulu nous prêter, en toutes circonstances, le concours de sa grande expérience;

M. Santu, architecte, auteur de la composition que vous avez pu admirer ce matin et qui doit orner la première page de notre Bulletin.

Nous regrettons l'absence de M. le Préfet, de M. le Président du Tribunal de commerce, qui se sont excusés, et de M. le Commissaire général de l'Exposition, qui a mis à notre disposition la belle salle des fêtes du Grand Palais et auquel nous aurions été heureux de dire combien de savoir et d'art il a dépensé pour l'organisation de cette brillante Exposition coloniale que vous vous ferez tous un devoir de visiter en détail.

Nous avons également le plaisir de constater la présence à notre table de représentants autorisés de la presse, cette reine omnipotente dans la société moderne, toujours disposée à nous prêter son concours. Une mention particulière à nos amis Billottet, Tallins et Théodore, qui se sont consacrés d'une façon spéciale à l'œuvre syndicale.

A tous nos invités, à vous, Messieurs, j'adresse de vifs et sincères remerciements.

Toutes les marques de bienveillance que nous donnent les autorités, tous les concours extérieurs qui nous sont apportés doivent nous faire redoubler d'ardeur dans le développement de nos forces syndicales. Qu'il semble loin, et pourtant il date presque d'hier, le temps où l'entrepreneur vivait dans un isolement fait d'indifférence passive, où il ne connaissait que les liens de pure camaraderie consacrés par le « banquet annuel ». Quelle infériorité pour lui dans les luttes plus compliquées et plus intenses de la vie actuelle s'il avait persisté dans cette attitude!

Je dois vous rassurer: il n'en est heureusement plus de même aujourd'hui.

Cependant, beaucoup d'entre nous ne connaissent qu'imparfaitement l'œuvre accomplie que je vais résumer en quelques mots.

L'idée de Fédération générale a été émise au Congrès de Paris de 1900 par les Chambres syndicales d'entrepreneurs de la capitale.

Le premier groupement fédéral de la province a été constitué le 27 juillet 1902, dans l'Est et de Sud-Est, par le dévoué M. Boullay qui peut aujourd'hui, au milieu de nous, contempler les progrès de son œuvre.

La Fédération du Nord-Ouest se fondait le 28 septembre 1902 sous la présidence de M. Janvier, dont nous connaissons tous l'infatigable activité.

Le groupement du Sud-Ouest se fondait le 2 mai 1903 sous la présidence du dévoué M. Liégaut, et, enfin, la Fédération du Nord-Est se formait après le Congrès de Lyon, en 1904, et portait à sa présidence notre ami, M. Baudoin.

Vous voyez avec quelle rapidité ce mouvement syndical, destiné à protéger nos industries et nos travailleurs, s'est opéré. Enfin, Messieurs, le groupement de nos cinq Fédérations régionales réunissait bientôt toutes les Chambres existantes du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest de la France en une Fédération nationale.

Ces groupements, cette union, nous les devons au Congrès de Lyon, au dévouement des hommes de valeur qui ont su l'opérer; dans notre reconnaissance, nous devons une place d'honneur à notre Président actuel, M. Soulé, et à notre ami Janvier qui, par ses nombreux déplacements, ses conférences, a réussi à faire sortir de leur trop grande apathie nombre de nos Chambres syndicales.

Telle est l'œuvre accomplie. Je souhaite, et je ne crois pas faire un rêve irréalisable, que de pareils groupements se forment, que pareille union se fasse dans toutes les industries, dans tous les commerces de France. Voyez-vous toutes ces Fédérations nationales nommant un bureau central, véritable parlement du travail, du commerce et de l'industrie. Quelle puissance, quels progrès ne pourrait-on pas attendre d'une aussi formidable organisation!

En attendant la réalisation possible de ce beau rêve, perfectionnons encore les institutions que nous avons créées. Votre séance de ce matin, par l'importance et la puissance d'étude des questions qui ont été traitées, montre quelle influence légitime nos groupements peuvent obtenir auprès des Pouvoirs publics. La gravité des problèmes qui agitent actuellement le monde du travail, le danger pour tous de solutions qui ne s'inspireraient pas uniquement de l'expérience et de l'intérêt général nous font

un devoir de développer cette influence. Il n'est pas téméraire d'espérer, car ce désir est juste, qu'un jour viendra où la consultation de nos groupements, sur les projets de loi intéressant ces questions professionnelles, sera la règle et non l'exception.

Mais pour atteindre ce but, il ne faut pas oublier que, si les qualités qui vous caractérisent sont utiles, elle ne sont malheureusement pas tout. Aujourd'hui, aussi bien sur le terrain économique que sur les champs de bataille, nous subissons la loi brutale du nombre. Pour qui veut réussir, il y a là un facteur qu'il est impossible de négliger : la puissance numérique.

Aussi ne saurais-je trop vous recommander, mes chers Collègues, une propagande inlassable. Faisons d'abord taire les rivalités ; ne formons dans chaque ville qu'une seule Chambre, ou, si des intérêts spéciaux à diverses industries du Bâtiment nécessitent des groupements particuliers dans une même ville, ces Chambres doivent n'en faire qu'une lorsqu'il s'agit de traiter des intérêts généraux.

Il est, en effet, facile de comprendre qu'avec de grands groupements, vous aurez les ressources nécessaires pour pourvoir à l'organisation de vos Chambres, notamment pour vous adjoindre des conseils et, puisque je parle de ces derniers, qu'il me soit permis d'adresser tous nos remerciements à notre avocat-conseil, M^r Quak, dont vous avez tous pu, dans les consultations qui lui ont été demandées, apprécier le talent et la promptitude de jugement.

Il est un autre modeste qui travaille continuellement avec votre Président, et qui a droit à tous nos remerciements. J'ai voulu citer M. Gonnot, ancien avoué, notre secrétaire général, qui ne sait pas compter les heures quand nous passons par des moments difficiles comme ceux qui ont caractérisé les grèves politiques du 1^{er} mai.

Mais, en dehors de l'organisation particulière de nos Chambres, des secours et des succès locaux qu'elles peuvent donner, il est des questions d'ordre général qui doivent être traitées par les Chambres syndicales de tous les groupements, c'est-à-dire par vos Fédérations régionales ; de même que celles qui confinent à l'œuvre législative doivent être traitées par le plus puissant de nos groupements : la « Fédération nationale ».

Ainsi donc, mes chers Collègues, ne négligez jamais une occasion de faire un adhérent, de créer une section, une Chambre, de réunir en une seule les Chambres d'une même ville ; il faut qu'un jour notre éminent Président puisse présenter aux Pouvoirs publics nos vœux et nos réclamations en parlant au nom de 60.000 entrepreneurs ! Vous serez le nombre alors, et bien disciplinés, vous aurez toutes les vertus, y compris la vertu électorale... Vous serez écoutés.

Les qualités d'intelligence, de dévouement, de conscience et d'expérience dans l'étude, que vous avez montrées sans cesse, me font dire que nombreux sont nos syndiqués aptes à remplir des fonctions électives, juges au Tribunal de commerce, Conseillers prud'hommes, et dans un autre ordre de mandats, Conseillers municipaux, généraux. Je voudrais aussi nous voir envisager la députation pour quelques-uns des nôtres. Ceux qui peuvent prendre un peu de temps sur leurs affaires, et il y en a un certain nombre, rendraient un service signalé à l'ensemble de leurs collègues, en acceptant ces fonctions. Nous nous sommes trop confinés dans nos devoirs professionnels, nous avons trop oublié nos droits et, trop longtemps, nous avons eu héroïquement peur du pouvoir. Que sur le territoire entier naissent de tous côtés ces petits ruisseaux d'influence qui, réunis, formeront le large et puissant fleuve sur lequel voguera, le vent en poupe, la barque de l'industrie du Bâtiment.

En attendant ces succès futurs, que nous obtiendrons grâce au zèle de tous, laissez-moi constater le succès de ce Congrès ; il a réuni le nombre et la qualité des syndiqués, il a été l'occasion d'études et de discussions de valeur ; il a donné lieu, de la part des autorités, à des marques de bienveillance dont nous sommes profondément reconnaissants. Ces autorités, dont la Fédération n'avait probablement pas l'honneur d'être connue jusqu'ici, nous ont fait confiance sur la bonne réputation si méritée de nos amis les Marseillais. Nous ne saurions trop remercier tous ces amis et, en particulier, leur distingué Président, mon ami Jean-Lambert.

La cordiale et parfaite réception dont nous avons été l'objet montre que le cœur de nos amis est à la hauteur de leur talent. Elle prouve aussi qu'ils ne connaissent pas les difficultés, et qu'ils sont passés maîtres dans l'art d'organiser à merveille les

plus grandes fêtes. Aussi est-ce de tout cœur qu'en notre nom à tous, je leur dit Merci.

Messieurs, c'est un devoir, et il m'est agréable de lever mon verre

Aux autorités locales,

Au Président de la Fédération nationale,

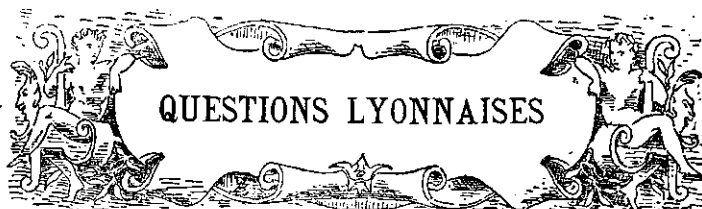
A nos invités,

A la prospérité et à l'union de la Chambre syndicale de Marseille et à la Fédération.

Nous sommes convaincus que cet appel aux efforts communs sera entendu, que chacun apportera l'appoint de son adhésion d'abord, de son intelligence, de son temps, de son influence, pour rendre efficace l'action syndicale et faire reconquérir à l'entreprise cette vitalité, cette activité qui sont un des facteurs essentiels de la prospérité générale.

Après M. Berlie, on a entendu successivement M. Vidal, adjoint au maire de Marseille, empêché ; M. Stapfer, représentant la Chambre de commerce ; M. Mourès, vice-président de la Société académique d'architecture des Bouches-du-Rhône ; M. Roche, vice-président du Syndicat général de la Loire, et vice-président de la Fédération nationale ; MM. Zani et Bonnichon, présidents des Chambres du Doubs et de l'Allier ; M. Sculé, président de la Fédération nationale ; notre excellent confrère, le poète Billiottet, directeur du *Bâtiment Marseillais* ; M. Jean-Lambert, président du Syndicat général des Bouches-du-Rhône et vice-président de la Fédération.

Les fêtes se sont terminées par une visite à l'Exposition coloniale, un déjeuner à la Falaise, une promenade en mer, et autres distractions choisies, qui ont dignement clôturé cette imposante manifestation, dont l'organisation, toute à l'honneur des Marseillais, laissera le meilleur et le plus agréable souvenir au cœur de tous les congressistes.



LES TRANSFORMATIONS DE NOTRE VILLE

Création de Parcs et Promenades sur la Colline de Fourvière

Nous avons maintes fois signalé l'insuffisance des parcs ou jardins publics de l'agglomération lyonnaise et, en rappelant les inconvénients d'un pareil état de choses, nous avons montré qu'il serait possible de créer, à peu de frais, de vastes squares dans la plupart des quartiers de la ville.

C'est ainsi que nous avons préconisé, entre autres projets, l'installation de jardins ombrés et fleuris sur les anciens emplacements des forts de Villeurbanne, de la Mothe, du Colombier, de la Vitriolerie, puis dans la commune de Jonage et entre Montchat et la Mouche.

La première de ces situations se prête à merveille à une création immédiate ; l'espace est libre et ni la voirie municipale, ni l'Etat n'ont encore envisagé l'utilisation de ces terrains, placés à la jonction des centres suburbains de Villeurbanne-Monplaisir et l'arrondissement populaire de la Guillotière. D'autre part, la proximité de la gare de l'Est et la construction prochaine de la manufacture des tabacs, rendent encore plus intéressant ce projet d'amélioration.

Il nous semble donc utile d'insister de nouveau sur notre proposition que nous serions heureux de voir examiner par le Conseil municipal.

Mais nous désirerions également soumettre à l'étude de notre administration communale un projet plus grandiose dont la réalisation embellirait l'un des quartiers les plus intéressants de notre cité et serait un attrait de plus pour la clientèle de

notre syndicat d'initiative, tout en donnant satisfaction à nos compatriotes à la recherche de promenades agréables.

Il s'agit de la transformation de la colline de Fourvière, par la suppression des forts et de l'enceinte militaire que l'on convertirait en parcs et promenades publiques; on engloberait, en outre, un certain nombre de propriétés voisines pour agrandir les espaces disponibles et démasquer la vue.

Nos lecteurs connaissent assez cette partie de la ville pour se rendre compte, *a priori*, du merveilleux panorama dont on jouirait de ces vastes promenades, dont l'accès serait si facile par suite des nombreux moyens de communication dont dispose la population lyonnaise.

Il faudrait, évidemment, créer des dégagements nouveaux sur le plateau, aux alentours de la basilique et des stations des deux funiculaires, en taillant à plein drapeau des rues ou avenues nouvelles au milieu des propriétés plus ou moins abandonnées dont la valeur n'est pas très grande, mais il serait possible de réaliser ce programme sans difficultés insurmontables ni grosses dépenses.

Il faudrait prévoir, par exemple, une large avenue de 30 mètres partant de l'axe de l'église de Fourvière, pour rejoindre, après avoir traversé ou longé le champ de manœuvres de la Sara, le quartier Saint-Just près de la place de Trion. Au besoin, un coude pourrait être établi près de la Sara pour éviter davantage le cimetière de Loyasse.

De nombreuses villas trouveraient leur place sur cette belle artère et il est à peu près certain que ces habitations nouvelles, situées à proximité du centre de Lyon par suite des facilités de communication et établies dans un quartier sain, agréable et bien aéré, seraient fort recherchées par nos compatriotes en quête de logement à l'abri du brouhaha de la ville.

Il faudrait, en outre, d'autres voies publiques pour compléter le réseau de la transformation et donner accès aux squares et jardins des anciens terrains militaires, tout en reliant entre eux les divers quartiers de la colline. On sait que le plateau est assez plan et régulier jusqu'à Saint-Just, même assez au sud de la rue du Juge-de-Paix, pour permettre l'établissement de rues sans trop grande dénivellation; en tout cas, l'avenue principale pourrait être établie sur une surface à peu près horizontale.

Telle est l'idée que nous soumettons à la municipalité, persuadés que nous sommes de voir accueillir toute proposition ayant pour but l'amélioration de notre Cité.

Nous reviendrons, d'ailleurs, ultérieurement, d'une façon plus complète, sur ce projet de transformation du quartier de Fourvière, en donnant quelques détails complémentaires.

SINÉD.

LES AIGUILLAGES DE L'O.-T.-L.

Voilà donc toutes les lignes de pénétration urbaine des tramways entre les mains de la puissante Compagnie O.-T.-L., et déjà un avantage considérable en va résulter pour le public : la ligne Cordeliers-Villeurbanne aura son terminus à Vaise, dégageant ainsi la place des Cordeliers qui, pour ce trajet, ne servira plus qu'au transit : les voyageurs pourront effectuer ce long parcours d'un seul trait, sans avoir recours à la correspondance. D'autre part, le terminus des voies de la ci-devant Nouvelle Compagnie Lyonnaise de tramways va être reporté rue Président-Carnot, ainsi qu'en témoignent les travaux d'établissement de la voie activement poussés. De sorte que les manœuvres si fastidieuses et dangereuses pour le public qui s'effectuaient devant la halle des Cordeliers se trouvant supprimées, la place va recouvrer une sécurité dont elle a grand besoin.

Ces modifications appréciables et bien conçues vont nécessiter de nouveaux aiguillages, lesquels, d'ailleurs, sont assez nombreux sur notre si important réseau de tramways :

les uns sont encore effectués, comme à l'époque de la traction animale, par l'employé si improprement appelé conducteur, obligé de descendre et de se porter en avant de la voiture pour lui permettre, en actionnant l'aiguillage, de s'engager sur la bonne direction; bien que cette opération n'ait rien de particulièrement agréable, elle n'offre pas de grands dangers, elle n'a, en somme, rien qui puisse apitoyer sur le sort de ceux qui la pratiquent.

Il n'en est pas de même des aiguillages qui se font aux endroits où la circulation est particulièrement intense, comme à l'angle de la rue d'Algérie et de la rue Terme, rue de la République, angle de la place des Cordeliers où l'arrêt fréquent des voitures pour la descente du soi-disant conducteur entraverait la circulation; là, un employé reste à demeure pour opérer les changements de direction, de même qu'aux points où les lignes Perrache-Brotteaux et place du Pont-gare de Vaise abandonnent la traction par caniveau pour la traction aérienne, un préposé est chargé de la manœuvre nécessaire.

A l'approche de la mauvaise saison, où, si l'on en croit les pronostics météorologiques, nous serons gratifiés d'un hiver aussi rigoureux que l'été a été chaud et prolongé, n'est-il pas inhumain — si tant est que dans le cours du trafic quotidien les équipes sont relevées — de laisser pendant des heures des hommes exposés aux intempéries, sans abri contre la pluie ou contre le froid.

Ne serait-il pas possible d'édifier des abris d'où les aiguilleurs pourraient opérer. Ne pourrait-il pas intervenir une entente entre la Ville et la Compagnie pour établir, place des Cordeliers et place de la Comédie, des refuges qui serviraient aussi bien aux piétons pour échapper aux dangers de l'intensité de la circulation et à la Compagnie pour édifier des guérites? Serait-il bien onéreux que l'aiguillage soit commandé à quelques mètres au lieu d'être opéré au milieu de la chaussée où l'employé se trouve lui-même exposé aux dangers d'écrasement par les voitures attelées! Il ne nous appartient pas d'étudier à fond la réalisation de cette réforme. Mais nous devons signaler combien il est barbare et inhumain de voir en ces différents points les travailleurs exposés aux ardeurs du soleil ou aux rigueurs de la pluie, de la neige ou de la gelée, obligés de chercher un refuge dans les allées, se précipiter quand le moment est venu pour eux d'intervenir. Il ne peut être objecté que l'établissement des refuges que nous demandons serait une gêne à la circulation. Sur la place de la Comédie ou sur la place des Cordeliers, un refuge de quelques mètres carrés n'y apporterait pas plus d'entraves que le stationnement des employés chargés de la manœuvre.

Nous espérons qu'un mouvement se produira en faveur de l'amélioration des conditions où ces braves travailleurs exercent leurs fonctions, et nous serons heureux si la puissante Compagnie se décide à opérer cette réforme que commandent les plus élémentaires sentiments d'humanité.

CARNUTENSIS.

LES GROS RABAIS

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce journal signale les inconvénients, nous dirons plus, l'immoralité des gros rabais auxquels les administrations, par les minima qu'elles fixent, incitent souvent les entrepreneurs; la preuve vient encore d'être donnée, à Paris, de l'impossibilité où, par suite des fluctuations des cours de certains matériaux, se trouvent les fournisseurs de consentir des réductions élevées sur les prévisions des devis, principalement quand il s'agit de marchés importants, d'une durée d'exécution assez longue pour que les variations de cours empêchent les soumissionnaires de s'engager.

L'Assistance publique avait mis en adjudication, le 8 septembre dernier, divers lots de travaux pour la construction,

rue Delambre, d'habitations économiques. Le lot serrurerie et quincaillerie, s'élevant à 424.317 fr. 75, n'avait pas été adjudgé, le minimum de rabais fixé par l'Administration n'ayant pas été atteint, bien qu'un soumissionnaire soit descendu jusqu'à **35.70 pour 100**.

Le 20 octobre dernier, une nouvelle mise en adjudication eut lieu, cette fois encore, sans résultat : le plus fort rabais ne fut que de **26,30 pour 100**.

L'Administration, dont le rôle est évidemment de sauvegarder les deniers dont elle a la gestion et de chercher les meilleures conditions, est-elle bien avisée d'encourager dans l'exécution des travaux publics de pareils écarts avec les séries établies par des gens compétents, au risque de se voir frauder, malgré toute surveillance et tout contrôle, sur la qualité des marchandises ? N'est-il pas scandaleux de faire admettre que les prix sont surfaits lorsque des travaux sont exécutés à des conditions se rapprochant des tarifs établis par les séries ? S'il est possible à des constructeurs employant une machinerie perfectionnée, un personnel nombreux qu'ils veulent occuper tout en se contentant, dans de grosses opérations, d'un bénéfice minime qui donnera néanmoins un résultat sur l'ensemble de leurs affaires, ceux-ci doivent cependant faire entrer en ligne de compte la hausse des matières premières lorsqu'elle se produit et l'Assistance publique a fait acte de mauvaise administration en ne faisant pas intervenir cette considération dans la fixation de son minimum.

C'est ce qu'ont exposé les soumissionnaires au préfet de la Seine dans la protestation qu'ils lui ont adressée pour être annexée au procès-verbal.

Alors que les pouvoirs publics, avec une sollicitude qui serait louable si, au lieu d'être dictée par des ambitions politiques, elle n'avait sa source que dans le véritable souci des travailleurs, s'occupent de questions sociales au seul point de vue ouvrier, il est vraiment immoral de voir les administrations qui en dépendent préparer la ruine des entrepreneurs qui, eux aussi, sont des travailleurs dignes d'intérêt.

Pour y remédier, la protestation des soumissionnaires dont nous venons de parler n'est pas sans importance ; elle doit, en chaque occasion, se renouveler, et la meilleure action dans ce sens devra s'opérer par l'intermédiaire des groupements dont la Fédération de l'Est et du Sud-Est, grâce à l'initiative d'hommes tels que son président, M. Berlie, nous donne sans cesse des preuves d'intelligente activité.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

**** AIN.** — Avis favorable a été donné par la Commission départementale en faveur des subventions à allouer par l'Etat aux communes de *Bourg* (14.160 francs) pour construction d'une école de filles et d'une école maternelle ; *Jujurieux* (7.519 francs), pour construction d'un groupe scolaire ; *Saint-Etienne-sur-Chalaronne* (7.916 francs), pour agrandissement de l'école de filles.

*** ALLIER.** — Le maire de *Moulins* vient d'être autorisé à acquérir, au nom de la Ville, moyennant le prix de 55.000 fr., un terrain sis avenue Nationale, où l'on construira un hôtel des postes. — Vient d'être décidé le pavage ou la confection d'un radier sur le ruisseau de l'Andelot, au lieu dit les Caillons, à *Gannat*.

**** ARDÈCHE.** — M. Jamme, architecte, est chargé d'établir le devis des travaux à exécuter à l'école du Champ-de-Mars, à *Privas*.

**** COTE-D'OR.** — Un devis de 65.000 francs a été établi pour l'agrandissement de l'école de viticulture, à *Beaune*, où l'an-

cienne maison Bouzereau va être aménagée en école maternelle.

**** DOUBS.** — Une somme de 2.750 francs a été inscrite au budget de *Besançon* pour la réfection de la chaussée et des trottoirs du quai de Strasbourg aux abords de la rue Champ-prond.

*** DROME.** — Le Conseil municipal de *Valence* a voté 4.390 fr. pour l'exécution de canalisations nécessaires au service de l'arrosage, et 300 francs pour la construction d'un lavoir ; il a décidé de vendre une partie du mobilier provenant du vieux collège.

*** HAUTE-SAVOIE.** — Le Conseil municipal d'*Annecy* a voté en principe l'emprunt nécessaire à l'exécution du projet modifié des travaux d'élévation et filtration des eaux du lac comprenant : construction, 246.814 fr. 47 ; imprévus, 24.681 fr. 44 ; étude, rédaction et surveillance, 13.574 fr. 79. Au courant de 1907 seront adjudgés les travaux d'agrandissement du lycée de jeunes filles de cette ville, actuellement à l'étude. — La ville d'*Annemasse* va être pourvue d'eau potable au moyen d'une canalisation partant des Voirons, avec réservoirs de 1.600 mètres cubes, à Bas-Monthour ; la dépense est de 300.000 francs. — Réuni spécialement à cet effet en session extraordinaire, le Conseil municipal d'*Evian-les-Bains* a pris les décisions suivantes : approbation des plans et devis se montant à 120.000 francs de l'abattoir municipal qui doit être construit au lieu dit chez Bally ; la Commission des finances est chargée d'examiner les offres faites par la Société des Eaux minérales au sujet de l'emprise sur le lac et de la réfection du Casino.

*** ISÈRE.** — La Ville de *Bourgoin* fait étudier un projet de construction de groupe scolaire de filles qu'une Commission municipale doit examiner, afin que l'exécution des travaux ait lieu sans tarder.

*** JURA.** — Voici, pour la ville de *Dôle*, les travaux qui doivent être exécutés dans un bref délai : appropriation de la grande salle du Collège, 6.600 francs ; pavage de l'avenue de la Gare, 40.000 francs ; de la rue de la Sous-Préfecture, 11.500 francs ; de la chaussée de la place Nationale ; des rues Doisillet, 3.500 francs ; Vieux-Parlement, 2.400 francs ; Grille-ton, 1.100 francs ; Mont-Roland, 1.500 francs ; du Collège, 5.800 francs ; petite rue en face du Bon-Coin, reliant la Grande-Rue et la rue Vieille-Boucherie, 350 francs ; autres rues, 2.600 francs ; 4 bornes-fontaines, 1.200 francs. Un crédit de 2.600 francs est voté pour l'élargissement de la rue de la Fontaine-au-Boichot. — A *Lons-le-Saunier*, la municipalité a décidé l'exécution de diverses réparations urgentes aux trottoirs de la place et de divers quartiers, et la réfection de la chaussée de la rue Regard.

**** LOIRE.** — Au début de l'année prochaine seront mis en adjudication les travaux de construction de groupes scolaires à *Saint-Etienne*, actuellement à l'étude : école maternelle à Villeboeuf-le-Haut ; groupe scolaire à Tardy ; école pratique de commerce et d'industrie de filles ; deux écoles primaires et une école maternelle, place Carnot. — La municipalité de *Roanne* a décidé la canalisation des rues Coutaret, Emile-Zola, George-Sand ; l'installation d'un calorifère à l'école de la rue Coutaret (5.775 francs) ; l'élargissement de la rue Victor-Hugo (10.000 francs), et de la rue Noilas (1.360 francs) ; elle a fait voter par le Conseil municipal le crédit nécessaire à l'achat pour le champ de foire d'une bascule et d'une cage pour parquer les animaux.

*** RHONE.** — La mairie actuelle de *Dardilly*, qui sert aussi à l'école de garçons, étant devenue tout à fait insuffisante pour abriter ces divers services, le Conseil municipal a décidé depuis longtemps déjà de construire une nouvelle mairie qui servira aussi de groupe scolaire. Les travaux commenceront sous peu. — A sa dernière séance, le Conseil municipal de *Villefranche-sur-Saône* a voté une somme de 650 francs pour la construction d'un canal sur le chemin vicinal ordinaire n° 1 (rue Paul-Bert), a approuvé le devis, s'élevant à 1.000 fr., des travaux pour l'établissement d'un urinoir, rue Rolland, derrière l'église Notre-Dame, et a fixé au 12 novembre, sur

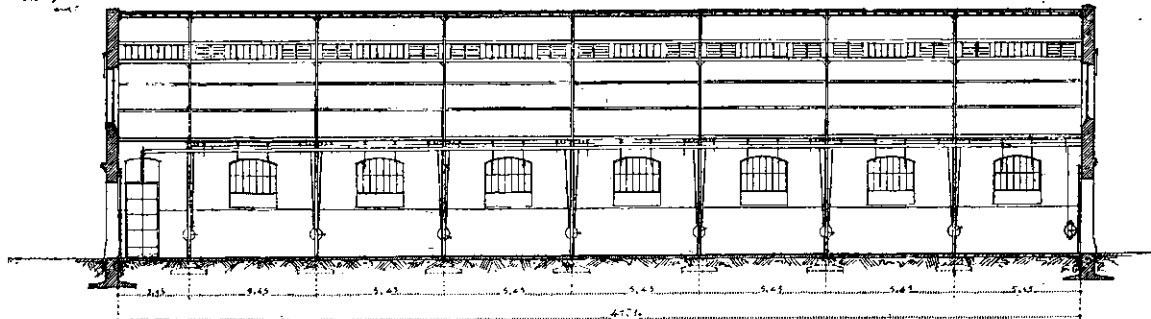
la mise à prix de 1.000 francs, la mise en adjudication du buffet de la salle de Fêtes. — La municipalité de *Tarare* a voté un crédit de 106.300 francs pour la substitution d'un pont métallique au pont en maçonnerie actuel.

** SAONE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal de *Mâcon* a approuvé les modifications apportées par M. Keller, architecte, au projet d'agrandissement de l'école des garçons du quartier Rambuteau et à l'école de filles de la rue de Lyon.

LES ABATTOIRS D'OULLINS

La question des Abattoirs est à l'ordre du jour. A l'heure présente, les municipalités des petites villes ont le souci de substituer l'abattoir commun aux tueries particulières, — les « escorcherics » répugnantes d'autrefois — celles des grandes villes le souci non moins grand d'édifier des établissements perfectionnés; toutes indifféremment se préoccupent de l'organisation de l'inspection des viandes, comme le veut la loi du 8 janvier 1905. Parmi les commerçants, les uns s'émeuvent d'abandonner les traditionnelles habitudes, les autres se réjouissent d'être bientôt libérés de pénibles servitudes. Le public ne reste pas indifférent à l'origine et à la manutention des viandes. Des ouvrages spéciaux, ceux de M. de Loverdo, du docteur Moreau, de M. Aureggio, documentent hygiénistes, ingénieurs, architectes sur les progrès

Echelle de 0,01 p. m.
dép. 1^{er} Février 1906
V. Clapot



réalisés en cette matière par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark... et passionnent l'opinion publique. Aussi, est-ce pour la *Construction Lyonnaise* une bonne fortune que de présenter à ses lecteurs le plan des Abattoirs d'Oullins.

C'est le plan tel qu'il a été approuvé par le Conseil municipal d'Oullins, en sa séance du 28 novembre 1905, après quelques retouches et modifications exigées par le Conseil des bâtiments civils et par la Commission sanitaire; c'est le plan qui s'exécute sur les bords du Rhône. Dressé par l'architecte de la ville, M. Clapot, il est cité comme le type de l'abattoir moderne intercommunal dans ses ouvrages *l'Album-Guide de l'Inspection sanitaire des viandes* et *l'Album des Abattoirs modernes, français et étrangers* (1), par M. Aureggio, vétérinaire

(1) *L'Album-Guide de l'Inspection sanitaire des viandes*, dont le prix, relié, est de 25 fr. 75, édité par la Société Lyonnaise de Photo-Chromo-Gravure, 6, rue de la Grande-Famille, a été apprécié de la façon suivante par le Docteur Moreau, vétérinaire sanitaire la Villette, Paris, auteur de *l'Abattoir moderne*: « ...Deux choses m'ont surtout frappé: c'est le choix judicieux des sujets, leur nombre considérable et la perfection d'exécution qui a été réalisée par vous et qui n'a jamais été atteinte jusqu'ici, que je sache. Voilà, certes, une œuvre colossale qui vous fera grand honneur et à la Société Lyonnaise de Photo-Chromo-Gravure. C'est aussi une œuvre d'actualité et de vulgarisation dans le sens utile du mot... »

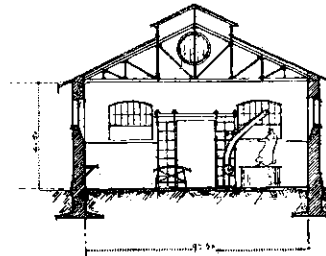
M. le Docteur Saint-Yves Ménard, membre de l'Académie de Médecine, président de l'Association centrale des vétérinaires, a présenté *l'Album-Guide* à la Société nationale d'Agriculture de Paris (1^{er} mai 1906) d'une façon tout aussi élogieuse: « ...C'est une série de leçons de choses, faciles à suivre, accessibles à tous, sans préparation spéciale. Et les choses sont montrées avec l'exactitude de la réalité, grâce à la photogravure en couleurs,

rinaire principal de l'armée en retraite, nommé en mars 1906 membre de la Commission de l'installation du frigorifique, un spécialiste très documenté par ses voyages d'étude à l'étranger, un maître dans la partie, ne cessant de se consacrer tout entier à tout ce qui touche à la profession où il a brillé.

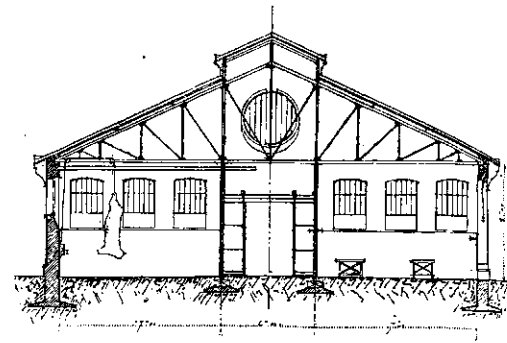
Ce plan se suffit à lui-même; il y a de la méthode dans l'ensemble, un grand luxe de recherches dans les détails. Comme il le convient, les services de la boucherie sont les

COUPE

HALLE D'ABATAGE DES PORCS



plus importants, tout en laissant à la porcherie une place suffisante. Il me semble qu'il n'y a qu'à signaler le château d'eau situé derrière le frigorifique et le dominant pour aider à l'intelligence de ce plan qui se lit facilement. Voici, au reste, un extrait de la notice explicative de *l'Album-Guide*.



Le jugement porté a d'autant plus de prix que plus grande est la compétence de M. Aureggio. « En somme, le projet que nous reproduisons dans les grandes lignes présente un type complet à l'usage d'une ville moyenne ou d'un centre intercommunal. L'étude en a été faite consciencieusement par son auteur, M. Clapot, architecte à Lyon, qui a pu la mener à bien avec le concours de vétérinaires très versés dans ces questions spéciales et particulièrement par l'inspecteur des services sanitaires Constant, au Ministère de l'Agriculture, et par l'ami Leclerc, ex-directeur-inspecteur des abattoirs de Lyon, qui a été envoyé en mission en Allemagne en 1898 par la municipalité lyonnaise, quand la reconstruction des abattoirs a été décidée. »

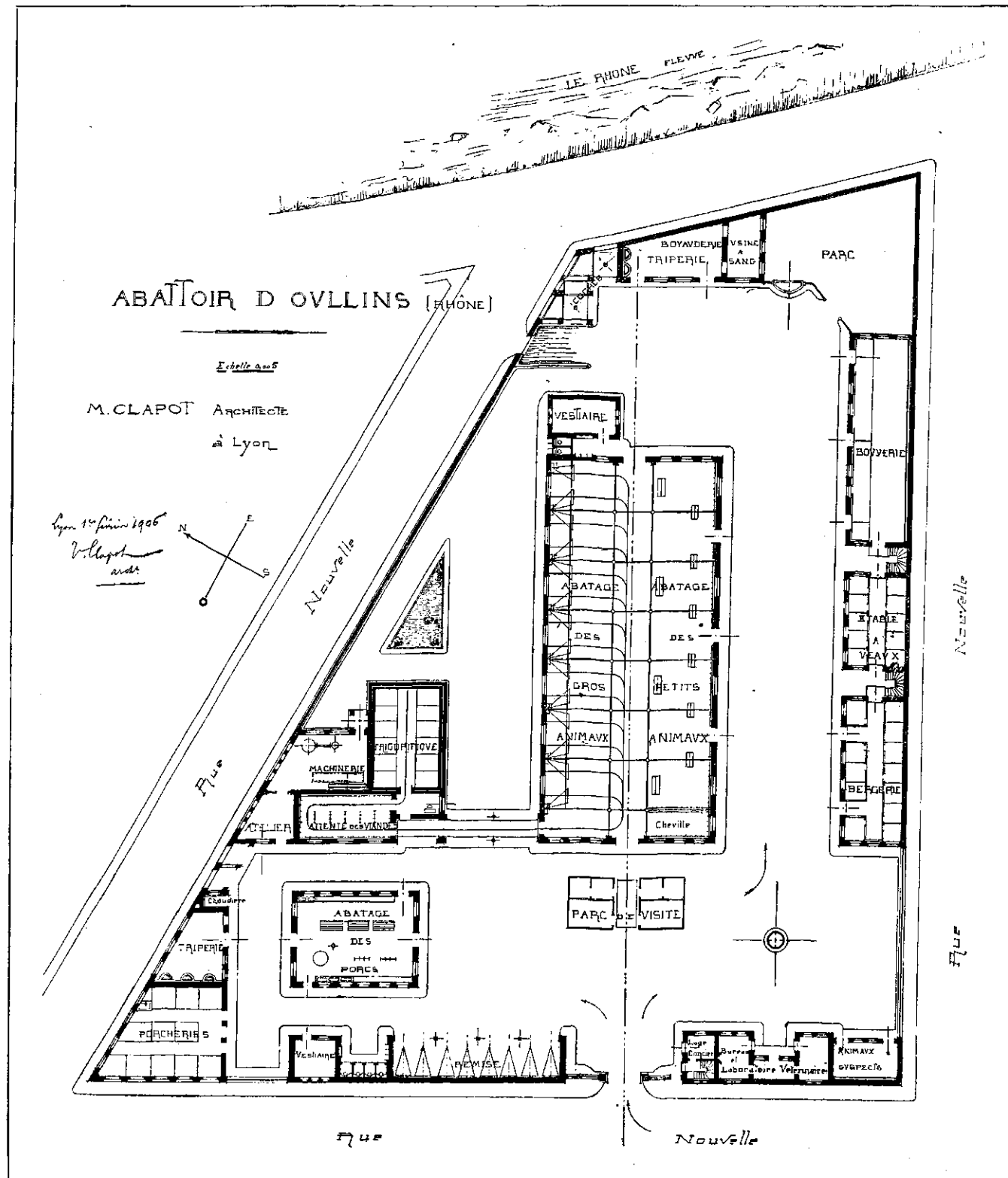
Par des transporteurs à voie aérienne, les viandes seront conduites automatiquement et directement des halles d'abatage au frigorifique ou à la sortie — « comme cela se pratique à Chicago », dit M. Clapot. — La halle d'abatage de la boucherie a l'allure imposante de celle édiflée à Ofenbach-sur-le-Mein: le modèle du genre. Plan allemand, pourrait-on dire! Pourquoi n'imiterait-on pas ce que tout le

suivant le procédé spécial de la Société Lyonnaise de Photo-Chromo-Gravure qui a édité cet ouvrage... »

L'Album des Abattoirs modernes (Français et étrangers), contenant plans, aménagements et appareils pour servir de guide aux communes rurales et urbaines, dans l'édification de leurs abattoirs par application de la loi du 8 janvier 1905, du prix de 5 fr. 75, édité par la Société Lyonnaise de Photo-Chromo-Gravure, est un remarquable ouvrage sur lequel M. le Préfet du Rhône vient d'appeler l'attention des maires, inspecteurs d'abattoirs et vétérinaires sanitaires. (*Recueil des actes administratifs du département du Rhône*, n° 21, du 6 au 15 juin 1906.)

monde s'accorde à trouver supérieur ? Toutefois, les nécessités de l'emplacement et du terrain, les besoins de la ville, l'emploi des matériaux différents laissent percevoir une originalité de bon aloi et un cachet de personnalité qui ne manquent pas de distinction. A ce titre, cet abattoir, qui fonctionnera l'un des premiers en France, se recommande à notre attention.

rattraper le temps perdu, par suite de l'inondation des terrains et de la grève des charpentiers. Le gros œuvre est sur le point d'être terminé ; ce n'est plus qu'une affaire de quelques jours. Les bâtiments se couvrent, l'installation des voies aériennes et du frigorifique doit être faite en novembre par la maison Diemer-Edelmann.



On a stipulé qu'il serait terminé et ouvert à la boucherie en 1906 ; d'autre part, le maire d'Oullins désire très vivement que la date du 1^{er} janvier prochain soit la date d'inauguration effective. Une visite, faite ces jours derniers, me permet de croire que satisfaction sera accordée à M. Normand. Si une malencontreuse crue du Rhône en mars n'avait pas arrêté les travaux pendant un bon mois, l'achèvement serait certain à la fin de l'année. On s'efforce, autant qu'on le peut, de

Quoi qu'il arrive, on peut raisonnablement dire qu'une surface de 5.676 mètres carrés a été assez rapidement transférée. En effet, en peu de temps, sur des champs communaux envahis par les eaux l'hiver, abandonnés au pâturage à la belle saison, s'élèvent déjà des bâtiments d'une incontestable utilité, qui, régis directement par la ville, remplaceront avantageusement les abattoirs particuliers, disséminés dans l'agglomération.

La municipalité, soucieuse d'appliquer toutes les règles de l'hygiène, s'est armée de la récente loi qui lui permettait de percevoir les taxes pour droits de visite et poinçonnage dans les tueries, magasins, tous lieux de vente, afin d'assurer la salubrité dans la commune, moyennant la dépense totale de 251.000 francs, couverte par un emprunt amortissable en trente années.

Le terrain, de peu de valeur (1 franc le mètre), n'a nécessité que la dépense minime de 1.892 francs car le tiers seulement appartenait à la commune de Pierre-Bénite. Plus forte est la dépense pour la maçonnerie et le remblai ; celle-ci de 53.000 francs, celle-ci de 39.000 francs. Là encore a-t-on visé à une sage économie.

M. Gouyon fils, entrepreneur de travaux publics, s'est fort bien acquitté de sa besogne ; il a eu la noble ambition de soutenir l'excellente réputation de la maison qu'il vient d'être appelé à diriger. Nombre considérable de mètres cubes de remblai ; fondations en béton armé avec des fers à T ; élévation des murs ; couverture en tuiles de Sainte-Foy-l'Argentière ; seuils en plotets vitrifiés ; dallage en ciment avec gorges arrondies dans étables et halles ; carreaux de Marseille dans bureaux, vestiaires et laboratoire ; revêtement extérieur des divers bâtiments ; revêtement intérieur en ciment lisse ; arcs et piliers en plotets de laitier de Chasse ; tout cela a été conduit avec dextérité depuis le 15 février dernier. A M. Gouyon la mise en marche, la préparation, l'ossature où les autres entrepreneurs exécuteront d'autant plus facilement leurs travaux que rien n'est à retoucher et que tout a été consciencieusement traité, sérieusement suivi. A lui le premier effort, les tâtonnements du début, la tâche ingrate des assises.

Le 8 mai, le gravier, amené par M. Randon, entrepreneur de dragage à Andance (Ardèche), était déchargé des bateaux et mis en place à l'aide d'un outillage spécial. Puis, sur des plateaux en béton de 2 mètres de large et de 50 centimètres de haut, les murs bétonnés se continuèrent en mâchefer, sous le soleil brûlant de cet été, jusqu'à la toiture rouge d'un si vif effet sur la verdure des vergines des bords du Rhône. Du mélange de ces divers matériaux économiques se dégage maintenant l'élégance propre à toute œuvre habilement menée, de même que la commune boule de glaise, pétrie par une main d'artiste, possède ce je ne sais quoi de séduisant et d'attirant.

(A suivre.)

A. TUOTIOP.

CONCOURS

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

ARTS DÉCORATIFS ET DESSIN

— Résultats —

1^{re} section : *Sculpture* : 2^e prix, n° 30, M. DESCOMBES Lucien (rappel avec indemnité), *ex-æquo* avec n° 45, M. ROGNAT René.

2^e section : *Tissu* : 1^{er} prix, n° 26, M. Ed. GANDIOZ ; 2^e prix, n° 40, M. DENIS Claude ; 3^e prix, n° 9, M. BEURIER Michel ; 1^{er} accessit, n° 23, M. CARRÉ Jean ; 2^e accessit, n° 25, M. MARTINET Paul ; 3^e accessit, *ex-æquo* n° 28, M. BOURDARET Georges ; n° 65, M. ROUX Louis et n° 45, M. ROGNAT René.

3^e section : *Matières diverses* : 1^{er} prix, n° 9, M. BEURIER Michel ; 2^e prix (rappel avec indemnité), n° 26, M. Ed. GANDIOZ ; 3^e prix, n° 41, M. V. CURNIER ; 1^{er} accessit *ex-æquo*, n° 42, M. RENAUD Pierre, et n° 45, M. ROGNAT René.

4^e section : *Broderies et Dentelles* : 1^{er} prix, n° 41, M. V. CURNIER ; 2^e prix, n° 9, M. BEURIER Michel ; 1^{er} accessit, n° 101, Mlle RAVUT ; 2^e accessit, n° 51, M. J.-B. ADVINENT.

5^e section : *Fleur et Stylisation* : 1^{er} prix, n° 100, M. CUZIN Jean ; 2^e prix, n° 41, M. V. CURNIER ; 1^{er} accessit, *ex-æquo*, n° 51, M. J.-B. ADVINENT, et n° 23, M. CARRÉ Jean ; 2^e accessit, n° 29, M. VAILLANT Francisque.

NANTUA

HOPITAL

Un concours est ouvert entre les architectes des départements de l'Ain, Jura et Haute-Savoie, pour la construction d'un hôpital.

La dépense, y compris les honoraires de l'architecte, n'excèdera pas 300.000 francs.

Les projets devront être déposés à la mairie de Nantua, le trente et un décembre 1906, avant midi.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la mairie de Nantua.



LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'HYGIÈNE

Le nouveau Cabinet Clemenceau compte un douzième ministère : celui du Travail et de l'Hygiène ; son objet intéresse à plus d'un titre nos lecteurs : l'application des lois sociales d'assistance, de protection, de retraites, qui ont été votées ces dernières années ou sont sur le point de l'être ressortissent jusqu'à présent à divers ministères. Celui dont le portefeuille vient d'être confié à M. Viviani aura la charge des quatre services principaux d'Assistance publique et d'Hygiène, de la Mutualité, détachées du ministère de l'Intérieur ; du Travail, de l'Assurance et de la Prévoyance sociale, dépendant jusqu'ici du ministère du Commerce ; et d'une partie du service des Mines actuellement rattaché au ministère des Travaux publics.

Souhaitons qu'une codification de toutes les lois sur les conditions du travail, l'hygiène des travailleurs, avec leurs règlements, soit enfin élaborée par ce nouveau ministère.

Souhaitons aussi que les lois d'assurance, d'assistance et de retraites soient appliquées — ou créées — avec un égal souci des intérêts du capital et du travail.

REVUE DES JOURNAUX, DES LIVRES

ET DES REVUES D'ART

La *Construction moderne* termine avec ce numéro sa vingt-quatrième année. Cette fin de volume lui est sans doute une raison pour passer en revue les « Statues de l'Année ». Citons le monument d'Armand Silvestre, au Cours-la-Reine, par Mercié ; le *Penseur*, de Rodin, sur les marches du Panthéon, et le buste de Benjamin Godard au square Lamartine, qui est l'œuvre de M. Champéil d'après un projet de feu Chailloux, Jaumin, architecte. La plupart de ces monuments montrent, sur un piédestal généralement mauvais de proportions, mais sévère, le buste de la personne qu'on veut glorifier. Puis, autour de ce piédestal, des femmes agréables et peu vêtues se livrent à des ébats variés et quelquefois intéressants à beaucoup de points de vue, si l'on peut oser ainsi parler. Un vice de conception très apparent vient que, justement, ces belles filles se trouvent tout à fait à côté de l'honnête passant et sur le même plan, ou à peine plus élevées que lui d'un mince escalier. Un peu de liberté encore et ces jeunes vertus viendraient, dans la splendeur de leur blanche nudité se mêler aux vieux messieurs et aux jeunes collégiens qu'on rencontre dans les squares ainsi décorés. Il semble que ces compositions gagneraient à être plus groupées, plus serrées autour du sujet principal et à être plus séparées des vivants. La *Construction moderne* reproduit encore le monument de Gabriel Vicaire, par Injalbert, au jardin du Luxembourg. Nous espérons que le charmant poète des *Emaux bressans* n'a jamais été aussi laid que le buste qu'on a fait de lui. Aucun de ses amis d'Ambérieu ne le reconnaîtrait, au sommet du terme entouré de verdure, juché sur le fragment lamentable de rocher effrité qui constitue toute l'ornementation de son monument. Le jardin du

La 285^e Société de secours mutuels des contremaîtres et employés d'entreprises de maçonnerie, dite le *Double-Mètre*, a l'honneur d'informer MM. les Entrepreneurs qu'elle est à leur disposition pour leur procurer des contremaîtres ou employés munis des meilleures références. — S'adresser au siège, rue Childebert, 56, ou aux bureaux de la *Construction Lyonnaise*.

Luxembourg a reçu encore les images de Georges Sand — bien peu réussie — et celle de Ferdinand Fabre, due au sculpteur Paul Pujol et qui est parmi les plus heureuses.

Nous lisons encore dans ce numéro que l'Ecole des Beaux-Arts vient d'être avisée de la donation d'une somme de 30.000 francs, mise à sa disposition par feu François-Léon Guérin, qui vient de mourir récemment. Les arrérages de cette somme serviront à la fondation d'un prix annuel qui sera décerné au premier lauréat de la section d'architecture.

*
**

Les *Concours publics d'Architecture* consacrent leur dernier numéro à la reproduction des projets primés du concours institué pour la reconstruction du Théâtre d'Amiens. Le projet qui a eu la première prime est celui de MM. Hannotin et Balesta, architectes à Paris. La façade Louis XVI, d'un gout exquis, de l'ancien théâtre, a été conservée par eux et servira de façade au magasin de décors. C'est vraiment fort bien et il faut louer le jury d'avoir reconnu ce parti pour le meilleur; du moins pensons-nous qu'en récompensant du premier prix le projet Hannotin-Balesta, il a entendu louer, non seulement l'excellent aménagement du théâtre lui-même, sa belle façade, les ingénieuses dispositions des faces latérales, de la salle, des foyers, mais encore ce magasin de décors placé à proximité immédiate du théâtre et servant de support à la façade Louis XVI qui sera ainsi sauvée. Aucun des trois projets primés n'a aménagé l'emplacement de l'orchestre selon les données modernes et les exigences musicales actuelles. Trente-neuf projets avaient été présentés au premier degré du concours et le jury était composé du maire d'Amiens, M. Fiquet, de MM. Deplane, Gerhardt et Nénot, architectes, Antoine, directeur de théâtre. Cinq projets furent retenus pour le concours du second degré. La seconde prime a été attribuée à MM. Breasson et Désert, architectes à Paris, la troisième à M. Maurice Bienaimé, architecte à Amiens.

Rappelons que parmi les concours annoncés figure celui de Nice, dont la *Construction Lyonnaise* a déjà donné le programme, pour la construction d'un lycée de garçons. Le délai de ce concours est prolongé jusqu'au 31 décembre 1906; le concours de Bone (Algérie), pour l'édification d'un collège de jeunes filles (les projets doivent être rendus le 1^{er} décembre 1906, les primes sont de 2.000, 1.000 et 500 francs); le concours de Montévidéo: asile pour enfants trouvés et orphelins, concours à deux degrés. Les projets pour le premier degré doivent être rendus le 14 décembre 1906, les quatre projets choisis d'abord recevront 1.000 pesos d'or; au deuxième degré, le prix sera de 3.500 pesos d'or et les accessits de 1.000 pesos.

*
**

La revue anglaise *The Studio* et la publication française *l'Art décoratif* ont consacré chacune un article au peintre Suédois Anders Zorn. L'article du *Studio* est de M. Henri Frantz et contient huit illustrations, dont deux reproductions hors texte d'eaux fortes du maître. L'article d'*Art et Décoration*, par Charles Saunier, est illustré de onze photographies d'après des tableaux et des eaux-fortes. Depuis que le public se rend compte de l'abaissement progressif du niveau artistique de nos salons et de la lente décadence qui commence pour notre école française de peinture, les regards se portent au delà des frontières pour y découvrir le renovateur attendu de l'art contemporain. Zorn n'est pas encore le messie qu'on nous promet. Sa peinture est d'une coloration austère et sobre, mais son dessin est sommaire et rude, avec des audaces et des hardiesses qu'un professeur ne permettrait pas à l'Ecole des Beaux-Arts au moindre de ses élèves. Ses eaux-fortes, d'une franchise brutale, sont des croquis rapides où une impression est fixée souvent heureusement. Il ne semble pas que Zorn possède à fond ces qualités qui sont d'absolue nécessité chez un vrai peintre, la volonté d'étudier et de perfectionner son œuvre, la recherche de la vérité au delà même de la première impression et l'exacte notation des formes.

F. FRANÇON.

NOTA. — Les encaissements de renouvellement d'abonnement sont effectués dans la première quinzaine de chaque mois.

Nous prions nos abonnés de vérifier sur leur étiquette d'adresse la date d'expiration de leur abonnement et, pour nous épargner les frais d'une deuxième présentation, de vouloir bien, en cas d'absence, laisser les instructions nécessaires pour le paiement

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société des Architectes de la Loire.

Cette Société a constitué comme suit son bureau pour 1906-1907 :

Président : M. BERNARD, architecte diplômé, architecte départemental, à Saint-Etienne ;

Vice-présidents : MM. DODAT, à Saint-Etienne, et M. GAILLARD, à Roanne ;

Secrétaire : M. LAMAIZIÈRE FILS, architecte diplômé, à Saint-Etienne ;

Trésorier : M. RISPAL, à Saint-Etienne ;

Membres du Conseil : MM. LAMAIZIÈRE PÈRE, ex-architecte de la ville de Saint-Etienne ; THIVET, à Saint-Etienne.

Distinction honorifique.

A l'occasion de l'Exposition de Liège, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été accordée à M. Jean COIGNET, fabricant de produits chimiques, vice-président de la Chambre de commerce de Lyon.

Le Quartier Grôlée à Lyon.

Dans sa séance publique du 15 octobre, le Conseil municipal de Lyon a voté un crédit de 2.900.000 francs pour être offerts, à titre d'indemnité, à la Société du Quartier Grôlée, dans le but de mettre fin aux litiges pendants.

La concession se trouverait, de la sorte, résiliée.

Entretien de la fontainerie de la ville de Lyon.

Le Conseil municipal a décidé que les anciens marchés d'entretien de la fontainerie, dont l'expiration avait été fixée au 30 juin dernier, seront prorogés jusqu'au 31 décembre prochain.

Relèvement des prix de camionnage.

Les Chambres syndicales du Syndicat des Entrepreneurs de Transports de la région Lyonnaise et du Syndicat Lyonnais des Transports, réunies extraordinairement le 5 octobre 1906, ont pris, après discussion et à l'unanimité, la délibération suivante pour être adressée à tous leurs adhérents et portée à la connaissance des commerçants et industriels de notre Ville.

« Considérant que, depuis plusieurs années, les frais généraux ont augmenté chez tous les Entrepreneurs de Transports dans une proportion considérable ;

« Que cette augmentation est le résultat de l'élévation progressive des impôts, des charges résultant de l'application puis de l'aggravation de la loi sur les accidents du travail ; enfin, de la loi du 13 juillet 1906, sur le repos hebdomadaire ;

« Que, de plus, la situation s'est encore aggravée cette année en raison de la cherté des grains et fourrages ;

« Qu'en outre, l'élévation générale des prix de vente ou de la main-d'œuvre dans le commerce et l'industrie a eu sa répercussion dans les entreprises de transports ;

« Décide à l'unanimité qu'il y a lieu, à dater du 1^{er} novembre 1906, de relever, dans la proportion de l'augmentation des frais généraux, les prix de camionnage actuellement en vigueur dans notre Ville. »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 au 26 Octobre 1906

LYON

Route de Genas, 70. — Atelier. — Propr., M. Cottaz.

Rue de la Lône, 82. — Maison. — Propr., M. Coustou.

Chemin des Tournelles, 11. — Usine. — Propr., MM. Vulliod, Ancel et Cie. — Entrepr., M. Pétavit.

Montée des Génovéfains, 4. — Hangar. — Propr., M. Rustand.

Rue Bugeaud, angle rue Viricel. — Maison. — Propr., M. Mouline. — Arch., M. Pras.

Chemin de la Colombière, 19. — Ecurie. — Propr., M. Giraud.

Rue Paul-Bert, angle rue du Gazomètre. — Maison. — Propr., M. Bissuel. — Arch., M. Payet

Chemin du Rhône, angle chemin de la Vitriolerie. — Bâiment. — Propr., M. Tourez. — Arch., M. Cadet.

Rue Sébastien-Gryphe, 21 et 23. — Maison. — Propr.; Société des Logements économiques. — Arch., M. Payet.

Rue Duguesclin, 170. — Hangar. — Propr., M. Deydier.

Avenue Félix-Faure. — Bâtiment. — Propr., Chantiers de la Buire.

Rue Troncet, angle rue Créqui. — Bâtiment. — Propr., M. Genthon. — Arch., M. Bouilhères.

Rue des Entrepôts, 7-9. — Annexe. — Propr., MM. Gandoger frères. — Entrepr., M. Tarnaud.

Chemin de Baraban 69. — Hangar. — Propr., MM. Robatel et Buffaud.

Rue Duguesclin, 6. — Hangar. — Propr., MM. Barre et Manin.

Rue de l'Humilité, 1. — Annexe. — Propr., MM. Winckler et fils.

Rue du Juge-de-Paix, 22. — Maison. — Propr., Dames du Calvaire. — Entrepr., M. Clément.

Chemin de Champagne, 20. — Hangar. — Propr., Mme veuve Nann. Entrepr., M. Larat.

Chemin de l'Étoile-d'Alai, 58. — Hangar. — Propr., D^r Mounot. — Entrepr., M. Larat.

Rues Lannes et des Messageries. — Hangar. — Propr., M. Masson.

Chemin du Vallon, 8. — Maison. — Propr., M. Saujot.

Chemin Feuillat, 1 bis. — Deux hangars. — Propr., M. Cloud.

Rue du Sentier, 15. — Maison. — Propr., M. Tourte.

Rue Janin, 13. — Usine. — Propr., Compagnie du Gaz de Lyon. — Arch., MM. Chevallet et Eurel.

Chemin des Limites. — Bâtiment. — Propr., M. Assénat. — Arch., M. Bernard.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 9 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 24 « de Saint-Simon ». Soumissionnaires : Association des ouvriers maçons, 16 p. 100. — MM. Védine, 6 p. 100. — Duret, prix du devis. — Adjud., M. Anthelme Foraz, entrepreneur à Lyon, 26, rue de la Buire, 18 p. 100 de rabais.

Rhône. — 9 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une canalisation, chemin du Pré-Gaudry et des Balançoires. Soumissionnaires : MM. Védine, 15 p. 100. — Richard, 15 p. 100. — Taboury Louis, 12 p. 100. — Adjud., Association lyonnaise et corporative des ouvriers maçons, siège, 151, rue Pierre-Corneille, 18 p. 100 de rabais.

Rhône. — 9 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Entretien de la fontainerie. 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Garnier, Courtaud et Cie, 18 p. 100. — Adjud., Mme veuve Gibault, 68-70, avenue Philippe-Auguste, à Paris, 20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : MM. Garnier, Courtaud et Cie, 18 p. 100. — Adjud., MM. Pévatit frères et Bénassy, 5, rue Godefroy, à Lyon, 18 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., MM. Garnier, Courtaud et Cie, 26, rue Boursault, à Paris, 12 p. 100 de rabais.

Ain. — 14 octobre. — *Mairie de Chanay.* — Construction et installation d'un hospice de vieillards. Montant des travaux, 46.514 fr. 04. Soumissionnaires : MM. Borget, 10 p. 100. — Guelpa, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Gallet père et fils, Levrat, prix du devis. — Adjud., M. Basso, à Aix-les-Bains, 1 p. 100 de rabais.

Ain. — 21 octobre. — *Mairie du Poizat.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Construction d'un réservoir et amélioration du régime des eaux. Montant, 27.447 fr. 86. Soumissionnaires : MM. Gire frères, 7 p. 100. — Jacquet, 9 p. 100. — Abel fils, 3 p. 100. — Levrat, 3 p. 100. — Perrino, 5 p. 100. — Ducret, 4 p. 100. — Guelpa, 5 p. 100. — Adjud., MM. Gallet père et fils, à Bourg, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fourniture et pose de 18 bacs en pierre de taille. Montant, 7.200 fr. Soumissionnaires : MM. Myard, 3 p. 100. — Bomhard, 7 p. 100. — Abel fils, 4 p. 100. — Gallet père et fils, 9 p. 100. — Chifflet, 10 p. 100. — Jacquet, 10 p. 100. — Ducret, 3 p. 100. — Guelpa, 7 p. 100. — Adjud., M. Vincent, à Champdors, 5 p. 100 de rabais.

Ain. — 21 octobre. — *Mairie d'Arlod.* — Travaux de captation, conduites d'eau, fontaines, réservoirs, bassins et bouches d'incendie. Montant, 27.039 fr. 71. Adjud., M. Abel fils, à Bourg (Ain), 2 p. 100 de rabais.

Allier. — 26 octobre. — *Mairie de Moulins.* — Construction de caveaux provisoires au cimetière. Montant des travaux, 4.689 fr. 88. Soumissionnaires : MM. Baudron, 7 p. 100. — Clostre, 2 p. 100. — Adjud., M. Moretti, rue de Paris, à Moulins, 9 p. 100 de rabais.

Loire. — 23 octobre. — *Mairie de Saint-Georges-en-Cousan.* — Construction d'une conduite d'eau. Soumissionnaires : MM. Durand, Brunneau, prix du devis. — MM. Luzue, 1 p. 100. — Duivon, 1 p. 100. — Adjud., M. Gauchon, à Boën-sur-Lignon, 6 p. 100 de rabais.

Loire. — 20 octobre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Etablissement d'une conduite pour desservir les teintureries de La Veuille et la buanderie de l'hôpital à Bellevue. Montant des travaux, 60.000 fr. Adjud., Mme veuve Gibault, 68, avenue Philippe-Auguste, à Paris, prix du devis.

Loire. — 20 octobre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Construction d'un canal de décharge entre la tête de l'aqueduc d'amencé à Solaure et la tête de la couverture du ruisseau « le Merdary ». Montant des travaux, 81.600 fr. Adjud., M. Milamant, 13, rue d'Annonay, à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais.

Loire. — 21 octobre. — *Mairie de Magneux-Haute-Rive.* — Construction d'une école de filles. Soumissionnaires : MM. Néel, Peycelon, prix du devis. — MM. Arnaud, 3 p. 100. — Nénot, 1 p. 100. — Pérat, 2 p. 100. — Félix, 7 p. 100. — Riboulet, 8 p. 100. — Peyron-Benoit, 2 p. 100. — Tricaud, 2 p. 100. — Jullien, 4 p. 100. — Méridias, 6 p. 100. — Boudet, 1 p. 100. — Adjud., M. Rousset, à Saint-Barthélemy-Lestra, 10 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 18 octobre. — *Mairie de Saint-Jean-le-Priche.* — Travaux communaux. Construction d'une école mairie. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, taille, canalisation, charpente, carrelage. Montant, 11.692 fr. 95. Soumissionnaire : M. Michel, 10 p. 100 d'augmentation. Non adjugé. — 2^e lot. Couverture, ferblanterie. Montant, 1.448 fr. 64. Adjud., M. Berlier, à Mâcon, 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, marbrerie, fumerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.497 fr. 78. Adjud., M. Longchambon, à Mâcon, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 2.109 fr. 07. Adjud., M. Pelletier, à Saint-Martin-sur-Roche, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.626 fr. 83. Adjud., M. Gérard, à Mâcon, 13 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Doubs. — Mardi 6 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Baume les-Dames.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Etray. Travaux de réparations à un abreuvoir et pavage. Montant des travaux, 1.419 fr. 38. Cautionnement, 50 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pierrefontaine. — 2^e lot. Colombier-Châtelot. Reconstruction du clocher de l'école. Montant des travaux, 2.022 fr. 84. Cautionnement, 75 fr. Auteur du projet, M. Surleau, ingénieur à Montbéliard. — 3^e lot. Marvelise. Construction d'abri sur les lavoirs. Montant des travaux, 3.159 fr. 55. Cautionnement, 125 fr. Auteur du projet, M. Meusy, agent-voyer à l'Isle-sur-le-Doubs. — 4^e lot. Villers-Grélot. Construction d'un réservoir et travaux de fontainerie. Montant des travaux, 11.321 fr. 10. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte, à Pontarlier. — 5^e lot. Avoudrey. Redressement des chemins ruraux n° 1 et 2. Montant des travaux, 2.573 fr. 65. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Chasot. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 2. Montant des travaux, 6.951 fr. 41. Cautionnement, 250 fr. — Visa par l'agent-voyer d'arrondissement pour les chemins vicinaux et ruraux et par les auteurs des projets pour les travaux de bâtiment. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 4 novembre, 9 h. — *Mairie de Saint-Léger-sous-Beuvray.* — Travaux communaux. Construction d'un bureau de postes et télégraphes. — 1^{er} lot. Maçonneries, fers à planchers et charpente. Montant, 8.713 fr. — 2^e lot. Couverture zinguerie, ferblanterie. Montant, 941 fr. 10. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie, quincaillerie. Montant, 2.909 fr. 50. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.610 fr. 50. — Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. Malord, architecte, 42, avenue de la Gare, à Autun.

Saône-et-Loire. — Dimanche 25 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Rigny-sur-Arroux.* — Travaux communaux. Construction d'un bureau de poste. Auteur du projet, M. Boulicaut, architecte à Gueugnon. Montant des travaux, 10.200 fr. Cautionnement, 450 fr. — Le certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date et devra concerner des travaux exécutés dans les trois dernières années; il devra être visé au moins huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Jeudi 1^{er}, en matinée, à 2 heures, *Lakmé*, avec le concours de Mme Lise Landouzy; le spectacle sera terminé par le ballet *Myosotis*. Le soir à 8 heures, *Guillaume Tell*. — Vendredi, 2 novembre, relâche. — *Les Contes d'Hoffmann*, opéra en 4 actes et 5 tableaux, de Jules Barbier, musique d'Offenbach, dont la reprise a été l'objet des appréciations les plus flatteuses, continueront d'être représentés.

CÉLESTINS Jeudi 1^{er} novembre, en matinée et en soirée, *la Dame aux Camélias*, avec Suzanne Munte, dans le rôle de Marguerite Gautier. — Samedi, Coquelin cadet.

HORLOGE Après le célèbre Francis Marty, la vedette du programme de l'Horloge est la gentille Fauvette, l'exquise civette de Parisiana qui, le jour de ses débuts, a conquis d'emblée son public, jolie voix, diseuse parfaite, elle est très acclamée chaque soir, et s'il faut en croire les on dit, elle serait engagée spécialement pour la grande revue de fin d'année pour interpréter un rôle écrit pour elle; si cette chose est exacte, ce sera une

bonne aubaine pour l'Horloge et pour ses fidèles habitués, en attendant nous avons le plaisir d'ouïr ses jolies chansons de l'applaudir chaque soir de même que Nine Dalbret et tous les nombreux comiques dont les noms sont ci-dessous, ainsi que les bonnes chanteuses que comporte la partie lyrique. Quant à la pièce, *les Petites Amoureuses*, quelle abracadabrante folie, quelles désopilantes scènes; que de situations ultra-comiques, surtout au deuxième tableau, où, dans la pénombre se trouve une confusion de personnages pour la plus grande joie des spectateurs qui, pendant une heure et demie se trouvent dans un rire perpétuel. La pièce est lestement enlevée par MM. Snopp, Poncet, Ravinet, Lafage, Bruneaux, Nénesse, Blanchard, Mmes Laviolette, Maggie-Legrund, Rose Mousse, E. Néau et tout un essaim de jolies pensionnaires. *Les Petites Amoureuses* commencent tous les soirs à 9 h. 3/4 et en matinée dimanche à 3 h. 1/2 après une attrayante partie de chant. On répète activement la grande revue de fin d'année qui passerait dit-on incessamment; d'après certaines indiscretions, elle continuerait le succès légendaire de ses aînées, *Lyon qui passe et Viens à'ogue nous!* A cela rien de surprenant, car le jeune revuiste qu'est notre confrère Paul Tulmat a déjà fait preuve de son inimitable talent. A bientôt des détails.

NOUVEAU-THÉÂTRE Tout l'intérêt artistique se concentre actuellement au Nouveau-Théâtre, car grâce à l'habile direction de Mévisto, à son activité, à son talent, les spectacles sont toujours d'une tenue irréprochable et montés avec une scrupuleuse vérité de mise en scène, à laquelle nous n'étions plus habitués à Lyon. Mévisto vient de donner l'*Assommoir* où il nous présente un Coupeau simplement admirable, son interprétation est celle d'un grand comédien. Il s'est incarné dans ce personnage: il vit le rôle depuis les premières scènes de gaieté et de tendresse jusqu'aux épouvantables convulsions du *delirium*! C'est une gradation d'une science rare dans l'ivresse, dans cette déchéance de l'ouvrier qui tourne mal. L'action d'un artiste sur le public ne saurait aller plus loin. Mévisto atteint le comble de l'art et de la vérité. Mlle Jane Feray est superbe d'énergie, d'audace, de gaieté, de simplicité, c'est une Gervaise de tout premier ordre et tous les autres interprètes sont dignes de leur chef de file. — Hier a eu lieu avec un légitime succès la première de *Monseigneur*, première véritablement sensationnelle, et que rien n'a empêché, malgré le bruit qui avait couru, que cette pièce, pourrait ne pas voir le feu de la rampe, en raison de quelques scènes jugées trop violentes. Une dépêche du Ministre de l'intérieur, président du Conseil, avait mis fin à toute tentative d'interdiction qui aurait pu se produire. — Tous les soirs et dimanche en matinée *Monseigneur!*

CASINO-KURSAAL Les représentations se succèdent, avec le plus grand succès, au Casino-Kursaal, attirant chaque soir un public énorme émerveillé que l'on puisse lui présenter à la fois tant de numéros de premier ordre, choisis avec le plus grand soin parmi les meilleurs. Faut-il citer des noms? C'est d'abord Albens, le joyeux Albens qui jamais ne fut plus amusant que dans *la Grande Vie* où sa fantaisie et son comique dépassent tout ce qu'il est possible d'imaginer. C'est aussi Dickson, le diseur de l'Eldorado de Paris, longuement rappelé dans ses œuvres et créations, puis l'excellente chanteuse Charlotte Desbly, très applaudie, ainsi

que Liane Léda, Reine-Marie, Polochon. Comme attractions il faut mentionner de Marcé avec son cirque miniature de poneys, de singes et de chiens dressés, qui est unique au monde, les célèbres danseurs Bearguit-Broca, dans les *Farces d'un trotin parisien*, le trio des musicaux Richard's, les cyclistes excentriques Merill's, les extraordinaires Andréassen, acrobates danois d'une force exceptionnelle. *Benjamin*, vaudeville en un acte de Georges Mentelé et Mey, joué par MM. Albens, Courville, Yvan, Reinval-Duvernoy; Mmes Loïa Noyr, Marthe Lange, Camille Ruby et Liane Léda. — Jeudi 1^{er} novembre, à l'occasion des fêtes de la Toussaint, matinée exceptionnelle à 2 heures, avec le concours de toute la troupe.

SCALA Une bonne nouvelle qui ne peut manquer d'intéresser vivement tout le public lyonnais: c'est la réouverture très prochaine de la Scala. De nombreux ouvriers sous la direction de l'habile architecte du Casino-Kursaal, procèdent à la restauration de la jolie salle de la rue Thomassin, certainement une des plus élégantes et des plus confortables et créent de nouveaux dégagements. Tous ces travaux sont menés avec la plus grande activité: dans quelques jours, les portes de la Scala seront ouvertes et Lyon comptera un spectacle de plus, qui entre tous, ne sera pas, on peut en être certain, ni le moins intéressant, ni le moins attrayant.

Etude de **Me L. Charrat**, notaire à Lyon, place de la Bourse, 2

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
en la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon, avenue de l'Archevêché, 2
le Mercredi 7 Novembre 1906, à 1 h. du soir

D'UN
TERRAIN A BATIR

DE 351^{m2} 11^{dm2}

à Villeurbanne, rue Alexandre-Boutin, entre les rues de la Viabert et Germain

Mise à Prix : 7.000 francs

OUTRE LES CHARGES

S'adresser: 1^o à **Me Louis CHARRAT**, notaire; 2^o à **M. BELLEMIN-NOEL**, géant d'Immeubles, quai des Brotteaux, 11.

L'Imprimeur-Gérant: **A. REY.**

Lyon — Imprimerie **A. REY**, 4, rue Gentil. — 43731

Tirage :
le 20 Mai 1907

LOTÉRIE D'ARLES

**Le Billet
UN FRANC**

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de **1.000 fr.** — 10 lots de **500 fr.** — 100 lots de **100 fr.**

Soit en tout **160.000 fr.** tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon**, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôttaire **J. GUICHARD** fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant **Jean-Claude PROST**, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique : RIVACIER

RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtimens, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire) à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

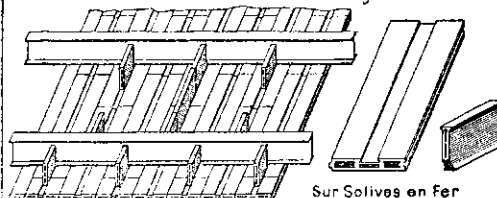
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

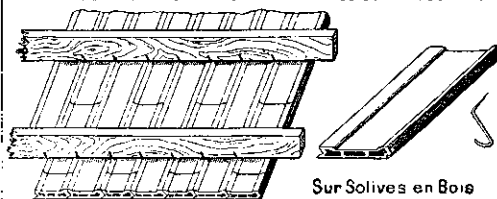
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Brevetés en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS :

• TUILERIES CANCELON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

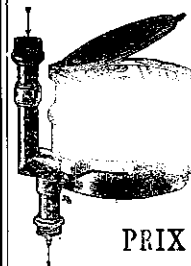
E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Séze, 63, LYON (Télép. 20.92).

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,
Le plus solide,
Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : 45 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

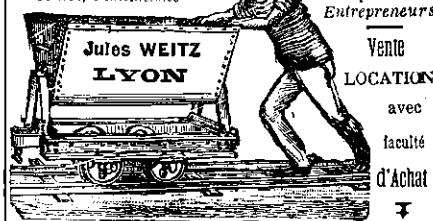
TÉLÉPHONE 303-89

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel POUR TRAVAUX PUBLICS
Mines, Plantations

Matériel pour Entrepreneurs



Jules WEITZ
LYON

Vente LOCATION avec faculté d'Achat

Paris 1889 : 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et Béziers 1892 : deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900 : Médailles Or et ARGENT
Hanoi 1902 : GRAND PRIX